

REGLEMENT PARTICULIER

VOLANT BLANC 14/15 JANVIER 2017

Article 1 : Le Tournoi est régi par le Règlement Général des Compétitions (RGC), édité par la Fédération Française de Badminton (FFBaD), en vigueur au jour du Tournoi. Ce règlement particulier précis et complète les dispositions du RGC. En cas de protestation, le RGC fait foi.

Article 2 : Autorisation Le Tournoi est autorisé par la FFBaD et la Ligue Grand Est Badminton (LGEBaD) et porte le numéro Le numéro d'autorisation est :

Article 3 : L'organisation du Tournoi est assurée par le Badminton Club Wittenheim

Article 4 : Arbitrage Le Tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre M. GIRAULT Francois dont les décisions sont sans appel. Les matchs sont auto-arbitrés sauf pour les demi-finales et finales lesquelles seront arbitrées par des officiels. Si l'un des joueurs le désire, il pourra demander un arbitre qui sera alors désigné par le juge-arbitre, s'il l'estime nécessaire.

Article 5 : Le Tournoi est ouvert à tout participant licencié auprès de la FFBaD au jour du tirage au sort. Il est limité aux catégories Senior à Vétéran et aux classements P12 à N2 (séries P ; D8/D9 ; R6/D7 ; R4/R5 ; N2/N3). Chaque joueur devra se présenter à la table de marque dès son arrivée dans la salle et ce pour chaque jour de la compétition. Les inscriptions ne seront possibles que sur 2 tableaux au maximum.

Article 6 : Les inscriptions se feront via le formulaire dédié dûment complété. Elles devront être transmises avant le Jeudi 5 Janvier 2017 à 18 hrs et accompagnées des droits d'engagement qui sont : 1 tableau = 13 € 2 tableaux = 18 € Les droits d'engagement seront réglés par chèque (à l'ordre du BCW 84) ou par virement. Seules les inscriptions émanant de clubs affiliés à la FFBaD seront prises en compte. Pour une bonne organisation, le nombre d'inscrits sera limité à 250 joueurs la date de réception des formulaires d'inscriptions permettra la sélection le cas échéant. Les conséquences des éventuelles erreurs pouvant apparaître dans la composition des tableaux et relevant de formulaires d'inscriptions mal remplis seront supportées par le club en cause. Il est entendu que la série d'inscription d'une paire de DH, DD ou MX ne pourra être inférieure au meilleur classement de l'un des deux joueurs formant la paire (ex: une paire R4/D9 sera inscrite en R4/R5).

Article 7 : Des tableaux seront proposés en simple homme, simple dame, double homme, double dame et mixte. Toutes les séries se joueront en poules de classement puis par élimination directe. Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de modifier, supprimer ou fusionner des tableaux dans le cas où il y aurait un nombre insuffisant d'inscrits. Le tirage au sort et la confection des tableaux auront lieu le 8 Janvier. Le classement CPPH pris en compte sera celui au 31 Janvier 2016 .

Article 8 : Le Tournoi se déroulera le samedi 14 et dimanche 15 Janvier 2017. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Les joueurs devront être présents dans la salle 45 minutes avant leur premier match. Les matchs pourront ensuite être appelés avec un maximum d'1 heure d'avance

sur l'heure prévue. Un retard de 5 minutes à l'appel pourrait entraîner la disqualification du joueur concerné. Le temps de préparation sur le terrain sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos. Si un joueur désire quitter la salle, il devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre. Le temps de repos entre 2 matchs ne pourra être inférieur à 20 minutes.

Article 9 : Les matchs se jouent en 2 sets gagnant de 21 points tels que définis dans l'article 7 des règles du jeu éditées par la FFBaD en juillet 2014. Les joueurs sont d'abord classés selon le résultat d'ensemble de leur matchs selon le barème suivant : victoire = + 1 point défaite = 0 point forfait = - 1 point En cas d'égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux. En cas d'égalité entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de sets gagnés et perdus. S'il en résulte une égalité entre 2 joueurs, leur classement est déterminé par le résultat du match direct entre eux. Si l'égalité persiste entre 3 joueurs et plus, on les départage au bénéfice des points gagnés et perdus. En dernier ressort, les joueurs à égalité sont départagés au bénéfice de l'âge avec avantage au plus jeune, ou selon les règlementations BWF.

Article 10 : Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté "let" au service et "faute" en cours de jeu.

Article 11 : Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort (cf RGC). Il devra prévenir le Comité d'Organisation de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est Badminton (Maison des Sports – 4 RUE Jean Metelin – 67200 STRASBOURG) par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 12 : Des volants en plumes seront utilisés dans toutes les séries, à charge égale entre les joueurs. Ils seront fournis par l'organisation pour les finales. En cas de litige, le volant officiel est le BABOALT 2

Article 13 : Une tenue de Badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient est autorisé.

Article 14 : Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches pour le coaching, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le Juge-Arbitre et lui seul. Le coaching ne sera autorisé que pendant les arrêts de jeu prévus par le règlement (arrêt à 11 et en fin de set). Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires pour son match et un nombre suffisant de volants

Article 15 : Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les lieux du Tournoi. Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires ou dans les véhicules.

Article 16 : La participation au Tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement. Toute infraction expose son auteur à des sanctions telles que définies dans

le RGC. En particulier, le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.